

une réorientation profonde de la politique économique. La privatisation a conforté ces tendances puisque les sociétés nouvellement privatisées, comme Telmex, ont adopté des technologies plus efficaces provenant le plus souvent de l'étranger.

Le second élément allant dans ce sens est l'évolution de l'attitude du gouvernement en ce qui concerne les nouveaux mécanismes de financement. Depuis un certain temps déjà, la loi permet aux projets d'infrastructure publique d'être réalisés au moyen de formules du type construction-location-transfert (CLT) ou construction-exploitation-transfert (CET). La pénurie de capitaux, aggravée par la crise économique, a rendu les dirigeants beaucoup plus désireux de faire appel à ces instruments. Des dizaines de concessions ont été accordées pour plusieurs types de projets d'infrastructure et on en prévoit beaucoup d'autres.

Jusqu'ici, la formule CET n'a pas comblé toutes les attentes. Cela s'explique en partie par la nouveauté de ce concept, les dirigeants gouvernementaux n'étant pas toujours disposés à négocier des conditions mutuellement acceptables, en particulier en ce qui concerne les futures augmentations de prix. Par ailleurs, le public mexicain, longtemps habitué à des services publics fortement subventionnés, ne se montre pas très réceptif à la tarification établie en fonction du marché. Enfin, les projections de la demande établies par le gouvernement ne tiennent pas compte, en général, des effets de la hausse des prix sur la consommation, ce qui ne manque pas de compliquer la situation.

Malgré ces problèmes, la plupart des observateurs estiment que les nouveaux mécanismes de financement continueront d'être à la base de la plupart des grands projets d'infrastructure publique. Certains observateurs croient que la formule CLT représente une approche plus réaliste que le mécanisme CET

dans le contexte actuel. Les entreprises canadiennes qui sont en mesure de présenter des soumissions sur ces projets, notamment dans le cadre de consortiums internationaux, trouveront des débouchés à la fois pour les investissements et pour les ventes de services technologues.

Production d'électricité

Les concessions pour la construction de centrales électriques ont été accordées suivant les formules CLT et CET, bien qu'aucune centrale n'ait encore été construite. Au début de 1995, un consortium formé de sociétés américaines et mexicaines de services d'utilité publique et d'ingénierie s'est vu accorder une concession pour la construction de Samalayuca II, une centrale thermoélectrique de 700 mégawatts située au nord de l'État de Chihuahua. Le consortium devra préparer les devis et financer et construire l'usine, qui sera ensuite louée à la CFE. Il s'agira apparemment de la première usine entièrement financée à l'aide de fonds privés et sans prêt garanti du gouvernement. Une autre centrale en voie de réalisation est celle de Mérida III, alimentée au gaz, dont la construction devrait commencer sous peu. Mérida III différera de Samalayuca II en ce sens que des entreprises privées se verront confier la gestion et l'exploitation de la centrale, une fois la construction achevée. L'électricité produite dans cette usine de 440 mégawatts sera ensuite vendue à la CFE.

Les spécialistes de l'industrie hydroélectrique estiment que la formule CLT est plus réaliste pour les nouvelles usines parce qu'elle n'exige pas que le propriétaire de la concession contrôle le prix des produits. Carbón II, un projet de type CET proposé dans l'État de Coahuila, a été abandonné parce que les principaux partenaires exigeaient le droit de fixer le prix de l'électricité produite afin de défrayer les coûts élevés de l'équipement antipollution.

Approvisionnement en eau et traitement des eaux usées

La Comisión Nacional de Agua (CNA), commission nationale de l'eau, a conféré un caractère de zone prioritaire à 104 municipalités en ce qui concerne l'amélioration des systèmes actuels d'aqueduc et d'égout ou la construction de nouvelles usines d'épuration. La commission entend d'abord procéder à l'épuration primaire des eaux usées. Les traitements secondaires et tertiaires suivront dans des phases ultérieures.

Les grandes sociétés publiques sont également des clients éventuels. PEMEX et la CFE investissent toutes deux dans des usines de traitement des eaux. En juillet 1994, PEMEX a accordé à quatre sociétés privées des contrats CET d'une valeur de 50 millions de dollars US chacun.

Selon les entreprises canadiennes qui ont participé aux projets d'épuration des eaux de type CET au Mexique, la concurrence est très vive, en particulier de la part des sociétés mexicaines. Les projets municipaux de type CET attirent souvent de 20 à 25 propositions. Le conglomérat Cydsa de Monterrey est l'un des chefs de file de cette industrie. D'après un porte-parole, l'entreprise prépare les devis et construit et exploite deux usines de traitement des eaux suivant la formule CET dans l'État de Chihuahua, ainsi que deux autres usines reliées à des raffineries de PEMEX. La place prépondérante qu'occupent les entreprises locales tient au fait que l'ingénierie civile joue un rôle plus important que la haute technologie dans la conception de la plupart des projets d'usines d'épuration des eaux. Certaines entreprises canadiennes offrant des technologies environnementales novatrices ont trouvé des partenaires mexicains qui peuvent prendre en charge les aspects technologiques moins complexes.

Les marchés publics

Le chapitre de l'ALENA sur les marchés publics est l'un des résultats les plus importants des négociations qui ont mené à la signature de l'accord. Le gouvernement mexicain est un grand consommateur de produits et de services. Les secteurs les plus prometteurs sont ceux de l'équipement à technologie de pointe et des services d'experts-conseils connexes.

Les entreprises canadiennes ont remporté certains succès dans ce domaine, même avant l'entrée en vigueur de l'ALENA. Mais le régime de marchés publics du gouvernement mexicain a traditionnellement été un labyrinthe où dominent les *insiders*. Les nouvelles règles permettent aux entreprises canadiennes de participer aux appels d'offres pour la plupart des achats. La recherche de renseignements sur les appels d'offres à venir peut néanmoins prendre beaucoup de temps. Le groupe de travail de l'ALENA sur les marchés publics s'efforce de garantir l'accès au système d'achat du gouvernement et d'accroître sa transparence.

Au Canada, le gouvernement fédéral fournit des renseignements sur ses propres achats grâce à son système d'invitation ouverte à soumissionner (SIOS), un babillard électronique. Afin d'aider les entreprises canadiennes à tirer parti des marchés publics mexicains, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international veille à ce que les renseignements pertinents soient compris dans le SIOS. Les avis mexicains sont désormais traduits dans les deux langues officielles et affichés dans le SIOS dans les deux jours qui suivent leur publication au Mexique. Plus de 27 000 fournisseurs canadiens, de tous les secteurs d'activité, font aujourd'hui appel à ce système. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon d'accéder à ce service, s'adresser à MERX à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), au numéro 1-800-964-6379 ou, par télécopieur, au 1-888-235-5800.